

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un le trente mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 23 Mars 2021

Présents : Mmes CLEMENT - DULAC - DUTEIL - FANUCCI - VAUZELLE -VIGNAUD MM. VEAUX - ANDRIEUX - DOBY - LAFON - MAGNON MAHERAULT - MICHEL- RABAU - TESTEMALE

Monsieur MAHERAULT Lionel est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes de gestion 2020

- Le compte de gestion du budget de la commune de l'année 2020 dressé et présenté par Monsieur THOMAS Damien, Trésorier d'Angoulême est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.
- Le compte de gestion du budget du Transport scolaire de l'année 2020 dressé par Monsieur THOMAS Damien, Trésorier d'Angoulême est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

2. Vote des comptes administratifs 2020

- Le compte administratif de l'année 2020 est présenté au Conseil Municipal par Madame TILLARD Gaëlle, secrétaire de Mairie.

✓ **Section de fonctionnement**

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	136 492.86	002	Excédent antérieur reporté	66 240.00
012	Charges de personnel	193 863.64	013	Atténuation de charges	9081.50
014	Atténuation de produits	53 272.00	70	Produits des services	40 277.41
65	Charges de gestion courante	101 269.74	73	Impôts et taxes	405 685.47
66	Charges financières	19 068.55	74	Dotations et subventions	137 502.39
67	Charges exceptionnelles	0.00	75	Produits de gestion courante	17 990.33
042	Op amortissement réseaux	24 177.00	77	Produits exceptionnels	26 218.38
TOTAL		528 143.79	TOTAL		702 995.48

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 174 851.69 €

✓ **Section d'investissement**

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	48 874.21	001	Excédent	72 119.25
20	Immobilisations incorporelles	1 800.00	1068	Excédent de fonctionnement	66 070.96
21	Immobilisations corporelles	102 544.41	10	Dotations	24 325.73
041	Op. patrimoniales	360.00	13	Subventions d'investissement	10 149.00
			16	Emprunt et cautionnements	874.59
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	24 177.00
			041	Op patrimoniales	360.00
TOTAL		153 578.62	TOTAL		198 076.53

soit un excédent d'investissement cumulé de 44 497.91 €

R e s t e s à r é a l i s e r : Dépenses d'investissement : 35 685.59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DOBY Jean-Charles, approuve le compte administratif 2020 à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle

- Madame TILLARD Gaëlle, Secrétaire de Mairie, présente le compte administratif 2020 du budget Transport.

Section d'investissement :

CHARGES			RECETTES		
040	Amortissement subv bus	1 879.93	001 040	Excédent Amortissement bus	2964.89 1 870.65

D'où un excédent d'investissement de 2 955.61€

Section d'exploitation :

CHARGES			RECETTES		
011/ 012 042	Total des charges (assurance, carburant, personnel...) Amortissement subv bus	3 983.74 1 870.65	002 706 74 042	Excédent Facturation familles Subv Amortissement bus	4 619.68 564.00 2 601.91 1 879.93

D'où un excédent de fonctionnement de 3 811.13€

Le compte administratif est accepté à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Monsieur DOBY Jean-Charles, Monsieur VEAUX ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle.

3. Affectation des résultats

Au vu des éléments arrêtés dans le compte administratif 2020, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation des résultats.

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat 2020 : 108 611.69€ Résultat antérieur reporté : 66 240.00€ Résultat à affecter : 174 851.69€	Résultat 2020 : -27 621.34€ Résultat antérieur reporté : 72 119.25€ Résultat d'investissement : 44 497.91€ Restes à réaliser 2020 : 35 685.59€

Par conséquent il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Report d'investissement (001) : 44 497.91€

Affectation complémentaire (1068) : 131 651 .69€

Report en fonctionnement (002) : 43 200.00€

Accord unanime.

4. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition.

Seul le taux départemental de la taxe foncière bâti est ajouté au taux communal.

Taxe foncière (bâti) : 49.06%

Taxe foncière (non bâti) : 80.71%

5. Vote des budgets primitifs 2021

- Gaëlle TILLARD, Secrétaire de Mairie, présente le budget primitif de la commune de l'année 2021 aux membres du Conseil Municipal.

✓ Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	193 700.00	013	Atténuation de charges	8 500.00
012	Charges de personnel	225 700.00	70	Produits des services	35 016.00
014	Atténuation de produits	53 409.00	73	Impôts et taxes	380 720.00
65	Charges de gestion courante	120 200.00	74	Dotations et subventions	132 000.00
66	Charges financières	18 500.00	75	Produits de gestion courante	16 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 450.00	77	Produits exceptionnels	2 600.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	900.00	002	Excédent	43 200.00
042	Op d'ordre	4177.00			
TOTAL		618 036.00	TOTAL		618 036.00

✓ Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
165	Dépôts et cautionnement	1 600.00	001	Excédent reporté	44 497.91
16	Emprunts et dettes	49 000.00	1068	Affectation N-1	131 651.69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 900.00	10	Dotations (fctva et ta)	15 600.00
204	Subv éq. versées	1 700.00	13	Subventions d'investis.	101 120.96
21	Immobilisations corporelles	214847.56	024	Produits de cessions	
			040	Op amortissement réseaux	4 177.00
TOTAL		297 047.56	TOTAL		297 047.56

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2021.

- Le budget primitif de la régie Transport de l'année 2021 est présenté au Conseil Municipal par Madame TILLARD, secrétaire de Mairie.

✓ Section d'exploitation

CHARGES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	2 720.41	706	Produits des services	500.00
012	Charges de personnel	3 600.00	74	Subv	2 000.00
042	Op. d'ordre	1 870.65	042	Op. d'ordre	1 879.93
			001	Excédent	3 811.13
TOTAL		8 191.06	TOTAL		8 191.06

✓ Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	2 946.33	001	Excédent reporté	2 955.61
040	Opération d'ordre	1 879.93	040	Opération d'ordre	1 870.65
TOTAL		4 826.26	TOTAL		4 826.26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif « transport scolaire de sers » 2021.

6. Autorisation de poursuites pour le Trésorier

Une autorisation permanente permet au comptable public d'effectuer l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur. Les membres du conseil municipal donnent une autorisation générale et permanente au comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

7. Achat et vente de parcelles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire pour l'achat d'une parcelle appartenant à Monsieur DOUILLARD Cédric. Accord unanime des 15 conseillers.

Un habitant souhaite acheter une parcelle de terrain jouxtant sa propriété. Après débat et vote (9 pour – 4 abstentions - 2 contre) le Conseil accepte cette vente d'une parcelle d'environ 600m² au prix de 5000€. Les frais de géomètre, de notaire ... seront à la charge de l'acquéreur. Ce dernier ayant reçu par ailleurs l'accord du Conseil Municipal lors d'une précédente séance de la vente d'une partie de chemin aux Bibots. Une enquête publique sera nécessaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intention de Monsieur RAIMONET de vendre un terrain jouxtant l'école d'une superficie d'environ 500m². Les membres du conseil municipal donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'achat de ce terrain et demandent à Monsieur le Maire de négocier le prix d'achat.

8. Uramel : enquête publique

Le projet prévoit la création d'une terrasse empiétant sur la voie communale. Celle-ci devant être déclassée une enquête publique est nécessaire. Elle sera confiée à Monsieur DROUAUD, commissaire enquêteur. Accord unanime du Conseil Municipal.

9. Subvention DRAC pour l'église

La Direction Régionale aux Affaires Culturelles nous accorde une subvention à hauteur de 50% pour l'étude des travaux nécessaires à l'église. L'étude confiée à des architectes agréés s'élève à 12500€ HT.

10. Dénomination chemin de la cave

Le chemin de la cave (Parc Bas) ne figure pas sur la carte de la commune. Il convient par une délibération de confirmer cette dénomination.

11. Règlement du minibus

Le minibus de la commune utilisé pour transporter les enfants est très sollicité. Chaque jour deux services sont organisés matin et soir. Monsieur le Maire rappelle que ce service est prioritairement réservé aux élèves

éloignés de l'école qui sont donc prioritaires. Les enfants proches ne seront pris en charge qu'en fonction des places disponibles.

12. Rapport sur l'eau

Le rapport sur la qualité de l'eau est mis à la disposition des conseillers et est consultable en Mairie.

13. Questions diverses

Monsieur le Maire signale que l'appartement au dessus du bar est loué temporairement.

